



**CANADA
QUÉBEC – MRC DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

SAINT-LUDGER, LE 13 AOÛT 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 13 août 2019 à 19 h 30, au 212 rue La Salle, salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger, Goderic Purcell, Roger Nadeau et Thérèse Lachance.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernard Therrien, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente et assume le secrétariat.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance ordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2019-08-241

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 13 août 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Adoption des procès-verbaux du 9 juillet et 6 août 2019
5. Activités de fonctionnement au 9 août 2019 :
 - 5.1 Dépôt
 - 5.2 Virements autorisés selon le règlement 2007-13
6. Comptes payés et à payer au 9 août 2019 :
 - 6.1 R Paré Excavation – Factures # 30174 et # 30128
 - 6.2 Le Centre du Camion (Beauce) Inc. – Facture # 152561
 - 6.3 JLR Gagnon Inc. – Facture # 2504
 - 6.4 Adoption
7. Administration :
 - 7.1 Colloque de zone de l'ADMQ
 - 7.2 Écho de Frontenac – Cahier thématique sur l'emploi
8. Voirie :
 - 8.1 Reconstruction des rues Colette et Hamel – Décompte final et réception finale des travaux
 - 8.2 TECQ 2019-2022 :
 - 8.2.1 Mandat pour étude d'avant-projet
 - 8.2.2 Réalisation des travaux
 - 8.3 FIMEAU :
 - 8.3.1 Mandat pour compléter le formulaire d'aide financière
 - 8.3.2 Mandat pour plans préliminaires
 - 8.4 Achat de sable, pierre nette et sel à déglacer – Étude et décision
 - 8.5 Aide à l'amélioration du réseau routier – Approbation des dépenses
 - 8.6 Garage municipal – Moteur de la porte de garage
 - 8.7 Parc industriel – Stationnement pour véhicules lourds
9. Eau potable

10. Eaux usées – Nettoyage des trappes à sable et régulateurs
11. Service incendie
12. Sécurité civile : Plan mesures d'urgence – Entente de non-reproduction
13. Urbanisme :
 - 13.1 Plan d'urbanisme – Création d'une nouvelle zone récréative :
 - 13.1.1 Règlement n° 2019-226 (Plan d'urbanisme) – Adoption
 - 13.2 Règlement de zonage – Création d'une nouvelle zone récréative et modification de la superficie minimale des bâtiments principaux en zone REC-1 :
 - 13.2.1 Adoption du second projet de règlement n° 2019-227 (Règl. de zonage)
14. Internet Haute Vitesse – Dépôt du portrait de la desserte territoriale de la MRC du Granit et autorisation de dépôt d'un projet exploratoire
15. Occupation du domaine public – Lot 3 740 933 (rue Saint-Charles)
16. Demandes d'aide financière :
 - 16.1 Baseball Mineur Saint-Martin
 - 16.2 Magazine ZigZag
17. Dérogation mineure – Lot 4 910 415
18. Varia :
 - 18.1 Rang 12 – Épandage de calcium
 - 18.2 Voirie – Travaux à faire
19. Dépôt de documents pour information
20. Répertoire du courrier reçu au 9 août 2019
21. Période de questions de l'assistance.
22. Levée de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Les questions posées sont en lien avec le point 15.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 9 JUILLET ET 6 AOÛT 2019

Résolution 2019-08-242

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2019 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
 APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
 ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Résolution 2019-08-243

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 août 2019 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance
 APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
 ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 août et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

5. ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 9 AOÛT 2019 :

5.1 Dépôt

Les activités de fonctionnement au 9 août ayant été distribuées préalablement aux conseillers, ceux-ci s'en déclarent satisfaits.

5.2 Virements autorisés selon le règlement 2007-13

La directrice générale informe les membres du conseil que les virements de crédits budgétaires ci-après ont été effectués conformément au règlement 2007-13 :

Virements de crédits effectués au 31 JUILLET 2019

N° de poste	Description	débit	crédit
Administration générale			
02-130-00-951	Matériel informatique - maintenance, rép	500.00 \$ +	
02-130-00-340	Dépenses de publication et d'information		500.00 \$ -
Autres			
02-190-00-999	Autres frais	371.00 \$ +	
02-190-00-959	Subventions aux organismes sans but lucratif		371.00 \$ -
Traitement des eaux usées			
02-414-00-640	Pièces et accessoires - épuration	300.00 \$ +	
02-414-00-526	Ent.et rép. - Machineries, outillage et équip		300.00 \$ -

6. COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 9 AOÛT 2019 :

6.1 R Paré Excavation – Factures # 30174 et # 30128

Résolution 2019-08-244

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes de R Paré Excavation pour l'achat de matériaux granulaires lors de la réfection de ponceaux :

- Facture # 30174 au montant de 760.11 \$, taxes en sus
- Facture # 30128 au montant de 228.00 \$, taxes en sus

QUE ces factures soient payées à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-320-00-515 *Location – Matériel et véhicules* et 02-320-00-620 *Matières brutes – Gravier, sable, ciment, asphalte*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

6.2 Le Centre du Camion (Beauce) Inc. – Facture # 152561

Résolution 2019-08-245

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture # 152561 du Centre du Camion (Beauce) Inc. au montant de 2 200.28 \$, taxes en sus, pour le remorquage et la réparation de l'Inter 2013 ;

QUE cette facture soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-15-526 *Ent. et rép. – Inter 2013 (n° 15)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

6.3 JLG Gagnon Inc. – Facture # 2504

Résolution 2019-08-246

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture # 2504 de JLR Gagnon Inc. d'une somme de 1 455.00 \$, taxes en sus, pour la réfection de terrains suite à la réparation d'un ponceau municipal situé en servitude ;

QUE cette facture soit payée à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-320-00-515 *Location – Matériel et véhicules* et 02-320-00-620 *Matières brutes – Gravier, sable, ciment, asphalte*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

6.4 Adoption

Résolution 2019-08-247

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a en main la liste des comptes payés et à payer ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance

ET RÉSOLU

QUE les comptes ci-dessous présentés totalisant 344 507.54 \$ soient payés par la directrice générale quand il y aura lieu, avec imputation aux postes budgétaires adéquats.

SALAIRES NETS PAYÉS POUR JUILLET 2019

Élus municipaux	2 778.39 \$
Employés municipaux	24 432.97 \$
Pompiers volontaires	192.71 \$
Ministre Revenu du Québec (Part employé+employeur)	8 631.82 \$
Receveur Général du Canada (Part employé+employeur)	3 951.10 \$
CSST	639.60 \$
RVER (Part employé)	566.80 \$
TOTAL DES SALAIRES NETS PAYÉS : JUILLET 2019	41 193.39 \$

CHÈQUES ÉMIS JUILLET 2019

BELL MOBILITÉ INC.	127.47 \$
CANAC	7 977.11 \$
DANIEL BIZIER	150.00 \$
Fernand Dufresne Inc.	123.48 \$
Hydro-Québec	2 350.23 \$

Petite Caisse	149.75 \$
Philippe Mercier Inc	1 136.08 \$
R. Paré Excavation Inc	14 343.91 \$
Réseau D'Aqueduc Lapierre Inc.	2 990.52 \$
Sogetel Inc	724.98 \$
Visa Desjardins	1 642.66 \$

TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS : JUILLET 2019 31 716.19 \$

COMPTES À PAYER JUILLET 2019

9044-3631 QUÉBEC INC	540.29 \$
Auto Quirion & Drouin Inc	1 257.14 \$
BERNARD THERRIEN	21.83 \$
CANAC	464.50 \$
Canada Post Corporation	335.47 \$
Distribution Praxair	309.19 \$
ENVIRONEX	324.23 \$
Fernand Dufresne Inc.	230.09 \$
FRANCIS MONTPLAISIR	88.15 \$
Hydro-Québec	1 799.38 \$
J.L.R. Gagnon Inc.	9 828.93 \$
Jean Théberge	104.92 \$
JEAN-LUC BOULANGER	60.02 \$
Le Centre Du Camion (Beauce) Inc	352.72 \$
Les Équipements Lapierre Inc	20.24 \$
Les Fabrications Pierre Fluet Inc	288.05 \$
Les Pétroles R.Turmel inc.	2 997.79 \$
LUDGER MAGASIN GÉNÉRAL	169.19 \$
M.R.C. Du Granit	55 793.50 \$
Michel Fecteau Ent. Électricien	254.00 \$
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES	23.73 \$
PAVAGE ESTRIE-BEAUCE	54 637.64 \$
PRODUITS SANY	295.13 \$
PUROLATOR INC.	5.50 \$
QUATORZE COMMUNICATIONS INC.	516.24 \$
R. Paré Excavation Inc	84 334.79 \$
Sanitaire Lac-Mégantic 2000 Inc	1 143.68 \$
Services Sanitaires Denis Fortier	7 911.48 \$
Solutions GA	1 327.87 \$
SUMACOM INC.	207.41 \$
Transport Adrien Roy & Filles Inc	45 280.79 \$
Valoris	381.73 \$
VEOLIA	292.34 \$

TOTAL DES COMPTES À PAYER : JUILLET 2019 271 597.96 \$

TOTAL DES COMPTES : JUILLET 2019 344 507.54 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7. ADMINISTRATION :

7.1 Colloque de zone de l'ADMQ

Résolution 2019-08-248

ATTENDU que le 19 septembre 2019, l'ADMQ organise un colloque régional qui se tiendra au Cep d'Argent à Magog au coût de 90.00 \$ / personne, incluant les documents, le repas du midi et le souper ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE madame Julie Létourneau, directrice générale, soit inscrite à ce colloque ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-130-00-454 *Inscription session de formation* et 02-130-00-310 *Frais de déplacement du secrétaire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.2 Écho de Frontenac – Cahier thématique sur l'emploi

Résolution 2019-08-249

ATTENDU que le journal l'Écho de Frontenac publiera cet automne un cahier thématique sur l'emploi et invite la Municipalité à réserver un espace publicitaire à cet effet ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

DE ne pas adhérer à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8. VOIRIE :

8.1 Reconstruction des rues Colette et Hamel – Décompte final et réception finale des travaux

Résolution 2019-08-250

CONSIDÉRANT la recommandation des Services EXP inc. de procéder au paiement du décompte final n° 4 (réception définitive des travaux) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QU'un paiement de 49 452.65 \$, taxes incluses, soit fait à Lafontaine et Fils Inc. CONDITIONNEL à la réalisation de l'intervention ponctuelle à être faite sur la conduite d'égout pluvial (inspection de P01 vers P02, photo #7, page 18) ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 03-310-49-521 *PIQM Volet 1.5 – Contrat*.

QUE le maire, Bernard Therrien, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ludger, le *Certificat de réception définitive des ouvrages* complété par Services exp inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.2 TECQ 2019-2022 :

8.2.1 Mandat pour étude d'avant-projet

Résolution 2019-08-251

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal mandate les Services exp pour l'étude d'avant-projet sur base horaire jusqu'à un montant maximum de 5 000 \$, taxes en sus, comprenant l'avis technique, l'estimation d'avant-projet et les plans concepts préliminaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.2.2 Réalisation des travaux

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

8.3 FIMEAU :

8.3.1 Mandat pour compléter le formulaire d'aide financière

8.3.2 Mandat pour plans préliminaires

Ces points sont reportés à la prochaine séance du Conseil municipal.

8.4 Achat de sable, pierre nette et sel à déglacer – Étude et décision

Résolution 2019-08-252

CONSIDÉRANT les besoins en matériaux pour l'entretien des routes municipales durant l'hiver 2019-2020 ;

CONSIDÉRANT l'étude des propositions de prix reçues et la discussion du Conseil à cet effet ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE l'achat de 720 TM de pierre nette 3/8-1/2 (± 45 voyages) soit effectué chez Excavatech aux coûts suivants :

- | | | |
|---|----------|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Pierre nette non livrée | 10.25 \$ | taxes en sus et redevance municipale incluse |
| <input checked="" type="checkbox"/> Pierre nette livrée | 14.25 \$ | taxes en sus et redevance municipale incluse |

QUE l'achat de 800 TM de sable tamisé (± 50 voyages) soit effectué chez Les Entreprises Marc Langlois Inc. au coût suivant :

- | | | |
|---|---------|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Sable livré | 9.09 \$ | taxes en sus et redevance municipale incluse |
|---|---------|--|

QUE ces achats soient payés à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-330-00-622 *Sable et poussière de pierre*.

QUE l'achat de ± 70 tonnes de sel à glace soit effectué chez Mines Selaine au coût de 109.94 \$ la tonne métrique livrée, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-330-00-635 – *Sel*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.5 Aide à l'amélioration du réseau routier – Approbation des dépenses

Résolution 2019-08-253

ATTENDU que le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'exercice financier 2019-2020 nous permet d'obtenir une subvention maximale de 22 000 \$;

ATTENDU que les travaux ciblés avaient été inventoriés dans la résolution n° 2019-03-087 transmise à monsieur Samuel Poulin, député de Beauce-Sud ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la Route du Moulin (du Rang 7 à la limite de la Municipalité de Audet), tel que répertorié dans la résolution n° 2019-03-087, pour un montant subventionné de 22 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports ;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur un chemin dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué ;

QUE la demande d'aide financière soit introduite au plus tôt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.6 Garage municipal – Moteur de la porte de garage

Résolution 2019-08-254

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise l'achat et l'installation d'un nouveau moteur pour la porte de garage du garage municipal chez Couture Aluminium au montant de 1 345.00 \$, taxes en sus, incluant le moteur, l'installation, les frais de déplacement ainsi que la mise au point ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-522 – *Entretien et réparation – Garage*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.7 Parc industriel – Stationnement pour véhicules lourds

Résolution 2019-08-255

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit autorisée à faire les démarches nécessaires pour présenter des estimations pour la confection d'un stationnement pour véhicules lourds au Parc industriel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9. EAU POTABLE

Aucun dossier.

10. EAUX USÉES – NETTOYAGE DES TRAPPES À SABLE ET RÉGULATEURS

Résolution 2019-08-256

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE le mandat soit confié à Installations Paul Gagnon Inc. pour le nettoyage des trappes à sable et des régulateurs au taux horaire de 135.00 \$;

QUE ce mandat soit payé à partir des sommes disponibles au poste 02-414-00-521 – *Entretien et réparation – Travaux de génie.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

11. SERVICE INCENDIE

Aucun dossier.

12. SÉCURITÉ CIVILE : PLAN MESURES D'URGENCE – ENTENTE DE NON-REPRODUCTION

Résolution 2019-08-257

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE monsieur Bernard Therrien, maire, et madame Julie Létourneau, directrice générale, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ludger, l'entente de non-reproduction et de protection des droits d'auteur à intervenir avec Priorité StraTJ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

13. URBANISME :

13.1 Plan d'urbanisme – Création d'une nouvelle zone récréative :

13.1.1 Règlement n° 2019-226 (Plan d'urbanisme) – Adoption

Résolution 2019-08-258

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ludger a entrepris la modification de certaines dispositions de son Plan d'urbanisme n° 2006-89 ;

ATTENDU QUE la loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur des tels règlements ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger adopte le règlement intitulé :

RÈGLEMENT N° 2019-226 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N° 2006-89 AFIN D'INCLURE UNE NOUVELLE ZONE RÉCRÉATIVE,

dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE, conformément aux articles 109.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit projet de règlement soit transmis à la M.R.C. du Granit pour son entrée en vigueur ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

13.2 Règlement de zonage – Création d'une nouvelle zone récréative et modification de la superficie minimale des bâtiments principaux en zone REC-1

13.2.1 Adoption du second projet de règlement n° 2019-226 (Règlement de zonage)

Résolution 2019-08-259

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ludger a également entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de zonage n° 2006-90 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger adopte le second projet de règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 2019-227 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2006-90 AFIN D'INCLURE UNE NOUVELLE ZONE RÉCRÉATIVE ET DE MODIFIER LA SUPERFICIE MINIMALE DES BÂTIMENTS PRINCIPAUX POUR LA ZONE REC-1, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE, conformément à la Loi, les démarches nécessaires à la procédure d'approbation référendaire de ces règlements soient entreprises ;

QUE le conseil municipal mandate sa directrice générale pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

14. INTERNET HAUTE VITESSE – DÉPÔT DU PORTRAIT DE LA DES-SERTE TERRITORIALE DE LA MRC DU GRANIT ET AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN PROJET EXPLORATOIRE

Résolution 2019-08-260

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit est engagé, depuis 2008, dans un projet de desserte des secteurs mal et non desservis de son territoire en Internet haute vitesse ;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a mandaté en 2018 son comité Internet haute vitesse pour trouver une solution à la couverture en Internet haute vitesse du territoire ;

ATTENDU QUE le gouvernement provincial est présentement en processus d'appel de projets exploratoires pour la couverture Internet haute vitesse ;

ATTENDU QUE les demandes déposées doivent l'être par des télécommunica-

teurs ayant un minimum de 3 années d'expérience en gestion de télécommunications ;

ATTENDU QUE les demandes doivent être appuyées par les MRC concernées ;

ATTENDU QUE le télécommunicateur Cogeco a demandé à la MRC du Granit de déposer une demande de subvention pour la couverture Internet haute vitesse de son territoire ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger accepte et appuie que le télécommunicateur Cogeco dépose un projet de desserte de couverture Internet haute vitesse pour les non et mal desservis du territoire de la MRC du Granit dans le cadre de l'appel de projets exploratoires du gouvernement provincial.

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger exige que le projet prévoit un déploiement de fibre à la maison.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au télécommunicateur Cogeco ainsi qu'aux députés provinciaux du territoire, messieurs François Jacques et Samuel Poulin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

15. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – LOT 3 740 933 (RUE SAINT-CHARLES)

Résolution 2019-08-261

ATTENDU le Conseil municipal a adopté une résolution à l'effet qu'il demandait au citoyen occupant le lot 3 740 933 de ne plus corder son bois sur le domaine public et de voir à déplacer ses bâtiments sur sa propriété ;

ATTENDU que le citoyen a déplacé son bois mais demande au Conseil municipal s'il peut avoir l'autorisation d'occuper le domaine public pour ses bâtiments ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal refuse d'obtempérer à la demande du citoyen d'occuper le domaine public ;

QUE le Conseil municipal accepte de prolonger le délai au 30 juin 2020 pour le retrait de ses bâtiments de l'emprise municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

16. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE :

16.1 Baseball Mineur Saint-Martin

Résolution 2019-08-262

ATTENDU que le club de Baseball mineur St-Martin s'adresse à la Municipalité afin d'obtenir une aide financière leur permettant de procéder à l'achat d'équipements, le salaire des arbitres et l'entretien du terrain ;

ATTENDU que 3 jeunes de Saint-Ludger sont inscrits dans ce club ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QU'une somme de 105.00 \$ soit versée à Baseball mineur St-Martin pour la saison 2019 ;

Que cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-959 *Subventions aux organismes sans but lucratif*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

16.2 Magazine ZigZag

Résolution 2019-08-263

ATTENDU que madame Joanie Raïche, agente en entrepreneuriat et bénévole – responsable du projet, propose à la Municipalité de Saint-Ludger un partenariat financier en vue de réaliser la 8^e édition du magazine ZigZag pendant l'année scolaire 2019-2020 ;

ATTENDU que ce magazine est un projet par et pour les jeunes de 5 à 35 ans de la MRC du Granit et qui s'inscrit dans une démarche de soutien à la persévérance scolaire et au sentiment d'appartenance des élèves et étudiants à leur école et à la communauté ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

DE ne pas accéder à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

17. DÉROGATION MINEURE – LOT 4 190 415

Après vérification auprès de notre conseiller juridique, ce dossier n'a pu être traité en dérogation mineure.

18. VARIA :

18.1 Rang 12 – Épandage de calcium

Résolution 2019-08-264

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal refuse un 2^e épandage de calcium liquide au Rang 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

18.2 Voirie – Travaux à faire

Résolution 2019-08-265

ATTENDU la liste de travaux présentée par la directrice générale ;

CONSIDÉRANT que monsieur Marc Morin, inspecteur municipal, est assigné à des travaux légers ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise madame Hélène Beaudoin à procéder aux travaux selon la liste déposée et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

19. DÉPÔT DE DOCUMENTS POUR INFORMATION

Les documents suivants ont été remis au Conseil pour information :

- ⇒ Comité administratif – PV du 17 juin 2019
- ⇒ Bulletin Contact – Édition du 15 juillet 2019
- ⇒ Muni Express

20. RÉPERTOIRE DU COURRIER REÇU AU 9 AOÛT 2019

Résolution 2019-08-266

ATTENDU que la correspondance reçue au bureau municipal entre le 5 juillet et le 9 août 2019 est classée sous 4 rubriques :

- | | |
|------------|----------------|
| ⇒ Régional | ⇒ Communiqués |
| ⇒ Général | ⇒ Publications |

ATTENDU qu'une liste de cette correspondance a été remise à chaque membre du conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE la correspondance soit archivée et qu'il y soit donné suite selon les instructions du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

21. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune personne présente.

22. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Résolution 2019-08-267

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
QUE la séance ordinaire soit levée. Il est 20h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Bernard Therrien, Maire

Julie Létourneau, Dir. Gén.